ART. 7 N° CF11

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2236)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº CF11

présenté par M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

## **ARTICLE 7**

A l'alinéa 2, après la troisième ligne, insérer une ligne ainsi rédigée :

	2014	2015	2016	2017
Y compris crédits d'impôt	2,3	1,6	2,0	2,0

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique par sous-secteurs des administrations publiques la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.